



Commune de  
**Val-de-Ruz**

## **RÉAMÉNAGEMENT DES DEUX COURS D'ÉCOLE DE FONTAINEMELON**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un  
crédit d'engagement de CHF 350'000

Références : R26.006 – TH 726271

Auteur : Conseil communal

Date : 15.04.2026



## Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Bref rappel des faits .....	5
3.	Situation actuelle .....	5
4.	Appréciation et objectifs.....	5
4.1.	Appréciation.....	5
4.2.	Objectifs .....	7
5.	Impact sur la durabilité .....	8
5.1.	Volet environnemental .....	8
5.2.	Volet économique .....	8
5.3.	Volet sociétal.....	8
6.	Travaux : nature et coût.....	9
6.1.	Préambule .....	9
6.2.	Descriptif des travaux.....	10
6.3.	Coûts des travaux.....	11
6.4.	Subvention .....	12
6.5.	Organisation du projet .....	12
6.5.1	Démarches participatives.....	12
6.5.2	Comité de pilotage et comités techniques.....	13
6.5.3	Mandataires .....	14
7.	Calendrier et planification.....	14
7.1.	Calendrier .....	14
7.2.	Planification des travaux .....	15
7.2.1	Phase 1 : planification et préparation 2026 .....	15
7.2.2	Phase 2 : réalisation des travaux 2026.....	15
8.	Conséquences financières.....	16
8.1.	Compte des investissements.....	16
8.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune .....	16
8.2.1	Coûts liés à l'eau et à l'électricité.....	17
8.2.2	Police d'assurance.....	17
8.2.3	Entretien des nouvelles installations .....	17



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

9.	Impact sur le personnel communal .....	17
10.	Vote à la majorité simple du Conseil général .....	18
11.	Conclusion .....	18
12.	Annexes .....	19
13.	Projet d'arrêté .....	20

## Liste des figures

Figure 1 : illustration de la cour d'école de Fontainemelon (Av. Robert 28) .....	6
Figure 2 : illustration de la cour d'école de Fontainemelon (Bellevue 3).....	7
Figure 3 : projet de la cour de l'avenue Robert 28 à Fontainemelon .....	9
Figure 4 : projet de la cour de Bellevue 3 à Fontainemelon .....	10
Figure 5 : organisation du projet.....	14

## Liste des tableaux

Tableau 1 : calcul du montant de l'investissement .....	11
Tableau 2 : étapes du projet .....	15
Tableau 3 : incidences financières du projet (en CHF) .....	16

## Liste des abréviations principales

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>	<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>CoPil</b>	<i>Comité de pilotage</i>	<b>SFFN</b>	<i>Service de la faune, des forêts et de la nature</i>
<b>CoTec</b>	<i>Comité technique</i>	<b>SIA</b>	<i>Société suisse des ingénieurs et des architectes</i>
<b>CSV</b>	<i>Cercle scolaire de Val-de-Ruz</i>	<b>TTC</b>	<i>Toutes taxes comprises</i>
<b>EPT</b>	<i>Équivalent plein temps</i>		



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Résumé

---

Lors de sa séance du 19 février 2024, le Conseil général a accepté la motion M24.004 « Des cours d'école répondant aux défis actuels » par 20 voix pour et 19 contre. Le texte est le suivant :

« Le Conseil général demande au Conseil communal de faire un état des lieux des cours d'école des collèges de la Commune en prenant en compte les critères suivants :

- périmètre à disposition des enfants ;
- perméabilité des sols, proportion de surfaces goudronnées ;
- présence d'arbres, d'espaces verts ;
- surface favorisant la biodiversité ;
- abri contre les intempéries et les fortes chaleurs ;
- espaces de travail à l'extérieur.

À la suite de cet état des lieux, une réflexion sera initiée dans les collèges où les cours d'école présentent des lacunes afin de réaménager ces espaces en prenant en compte les défis actuels tels que les changements climatiques, la biodiversité et l'imperméabilisation des sols. L'opportunité d'inclure les élèves et les enseignants à cette réflexion sur le réaménagement des cours d'école est également examinée. »

Il ressort en effet que les cours d'école sont parfois passablement goudronnées, peu arborisées et présentent des espaces couverts limités. Souvent imaginées il y a plusieurs décennies, certaines ne sont pas à la hauteur des défis actuels. Les zones ombragées et abritées manquent parfois, ce qui devient problématique avec le changement climatique. Les espaces dévolus à la biodiversité sont insuffisants, voire parfois absents.

Un état des lieux a donc été effectué, en tenant compte plus largement de l'environnement des cours d'école et pas seulement de leur périmètre *stricto sensu*. De plus, la préparation de projets pilotes a démarré avec la participation de différents acteurs et avec l'aide de l'association Parc naturel régional Chasseral.

Afin de pouvoir lancer le premier train de mesures, le Conseil communal sollicite auprès de votre Autorité un crédit d'engagement de CHF 350'000.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 2. Bref rappel des faits

---

La Commune possède 14 collèges primaires, soit autant que la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'un collège secondaire. À ce défi lié au nombre, s'ajoutent les disparités d'infrastructures que présentent les écoles des différents villages, et ce notamment pour ce qui est des cours. En effet, ces bâtiments publics n'ont pas été construits au même moment et, donc, pas avec la même vision ni le même budget.

De plus, leur localisation joue également un rôle important pour les élèves et les enseignants qui profitent parfois de la proximité avec la nature ou avec des infrastructures existantes.

En tenant compte de ces différences, s'ajoutent les projets déjà existants des enseignants ou des concierges qui cherchent à revitaliser et à redynamiser les cours d'école. Un exemple concret est celui du collège de Coffrane, où un jardin a été mis en place avec un étang, ainsi que des refuges pour oiseaux. Ces réflexions au sujet des cours, ainsi que la mise en place d'arbres fruitiers, ont été réalisées avec la collaboration de l'association Parc naturel régional Chasseral ; un acteur qui se révèle important pour la suite des démarches.

Nous assistons aujourd'hui à la redéfinition des cours d'école comme des lieux d'activités, voire d'enseignement, et pas seulement des places de jeux pour la récréation. En parallèle s'ajoutent les enjeux de biodiversité, de réchauffement climatique et notamment d'îlots de chaleur.

Les communes de Suisse, y compris du canton de Neuchâtel, tendent à réaménager leurs cours d'école en ce sens.

### 3. Situation actuelle

---

Comme précisé précédemment, Val-de-Ruz possède un nombre important de collèges avec des situations bien différentes. Un état des lieux est proposé en annexe afin de répondre au premier point de la motion.

La motion énumère six critères précis à prendre en compte pour améliorer les cours d'école. Dans l'analyse qui a été menée, la réflexion a été élargie aux espaces environnants des collèges.

En effet, même si des cours sont passablement bitumées, telle que celle de l'école primaire de Cernier, certains établissements bénéficient cependant de places de jeux ou de forêt à proximité. Il est donc important d'analyser et de prendre en considération l'environnement des collèges (voir les détails dans l'annexe *Inventaire des cours de collèges* du présent rapport).

### 4. Appréciation et objectifs

---

#### 4.1. Appréciation

---

L'analyse présentée dans l'annexe *Inventaire des cours de collèges* établit un bilan des cours. De cet état des lieux ressortent effectivement des différences entre les écoles.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Les cours des collèges de Fontainemelon ressortent comme particulièrement défavorables selon les critères de la motion. Par ailleurs, une subvention provenant du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) y est déjà allouée. Il a donc été demandé au Parc naturel régional Chasseral de lancer une démarche participative auprès des usagers des deux cours d'école de Fontainemelon (voir la description détaillée des démarches participatives au chapitre 6.5.1 du présent rapport).

Il s'agit d'un projet *pilote* participatif, destiné à servir de modèle et de base permettant une estimation des coûts dans les budgets des futurs collèges considérés. L'objectif est de concevoir et de présenter les cours d'école de demain, répondant aux besoins des élèves et des autres usagers.

Les cours d'école des Geneveys-sur-Coffrane et de Dombresson sont de fait dans les projections futures en raison de l'opportunité fournie par les chantiers d'extensions prévues.

D'ailleurs, les réflexions pour la cour du collège des Geneveys-sur-Coffrane ont déjà débuté en février 2026 et devraient se terminer à la fin de l'année scolaire 2025-2026.



Figure 1 : illustration de la cour d'école de Fontainemelon (Av. Robert 28)



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000



Figure 2 : illustration de la cour d'école de Fontainemelon (Bellevue 3)

### 4.2. Objectifs

---

Il s'agit de répondre à la motion M24.004 « Des cours d'école répondant aux défis actuels » par un état des lieux des cours des collèges de la Commune qui met en évidence le caractère particulièrement défavorable de certains sites. En plus de l'état des lieux, des démarches participatives sont menées auprès des usagers.

Un projet *pilote* en est la suite logique, avec une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000 qui vise à financer l'étude, la procédure de demande de permis de construire, l'exécution des travaux, ainsi que la direction de ceux-ci relatifs au réaménagement de deux cours d'école des collèges de Fontainemelon.



## 5. Impact sur la durabilité

---

Les travaux de réaménagement des cours d'école des collèges de Fontainemelon auront des effets significatifs sur les trois volets de la durabilité :

- environnemental ;
- économique ;
- sociétal.

Ils permettront de renforcer les surfaces végétalisées et de diminuer les zones goudronnées au profit de revêtements plus absorbants, améliorant ainsi la sécurité, la réduction du bruit et la perméabilité des sols. Ils offriront également des abris adaptés contre les intempéries et les fortes chaleurs, tout en assurant une gestion responsable et exemplaire des infrastructures communales.

### 5.1. Volet environnemental

---

Le réaménagement vise à renforcer l'impact environnemental en favorisant les espaces verts et la biodiversité, tout en privilégiant des matériaux écologiques pour une intégration durable et respectueuse de l'environnement.

### 5.2. Volet économique

---

Le budget prévisionnel couvre l'ensemble des phases, depuis l'étude de projet et la procédure de permis de construire jusqu'à l'exécution des travaux.

Le recours à des matériaux écologiques, comme le bois, implique un entretien plus régulier. Cette charge supplémentaire devra dès lors être intégrée dans l'évaluation des coûts d'exploitation à long terme. L'objectif est de concilier durabilité et respect de l'environnement, tout en tenant compte de la possibilité d'utiliser des matériaux recyclés.

De plus, le projet pourra bénéficier de subventions, optimisant ainsi une partie de l'investissement initial.

### 5.3. Volet sociétal

---

Les travaux ont pour objectif de créer des espaces sécurisés et confortables pour les élèves, favorisant le bien-être, l'activité physique et l'apprentissage en extérieur.

La présence d'espaces verts et d'éléments contribuant à la biodiversité sensibilisent les usagers à l'environnement et renforce le lien avec la nature.

Les élèves, enseignants et parents sont associés à certaines étapes du projet, favorisant le sentiment d'appartenance. Enfin, les cours d'école servent parfois à d'autres utilisations, renforçant ainsi la cohésion sociale et le lien intergénérationnel.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 6. Travaux : nature et coût

#### 6.1. Préambule

Le projet élaboré par un bureau spécialisé, et faisant suite aux consultations des usagers, a été validé en février 2026 par le comité de pilotage (CoPil, dont la composition est détaillée au chapitre 6.5.2).

La prochaine étape consiste à préparer les plans en vue de la demande de permis de construire, démarche administrative indispensable compte tenu de la nature des travaux. Afin de respecter les délais prévus, le processus de dépôt des plans se déroule en parallèle des démarches auprès du Conseil général.

Pour autant que votre Autorité donne son accord, il s'agira d'attribuer les mandats externes puis d'adjuger les travaux nécessaires pour la réalisation des phases suivantes :

- demande de sanction ;
- projet d'exécution ;
- appels d'offres aux entreprises ;
- exécution des travaux.



Figure 3 : projet de la cour de l'avenue Robert 28 à Fontainemelon



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

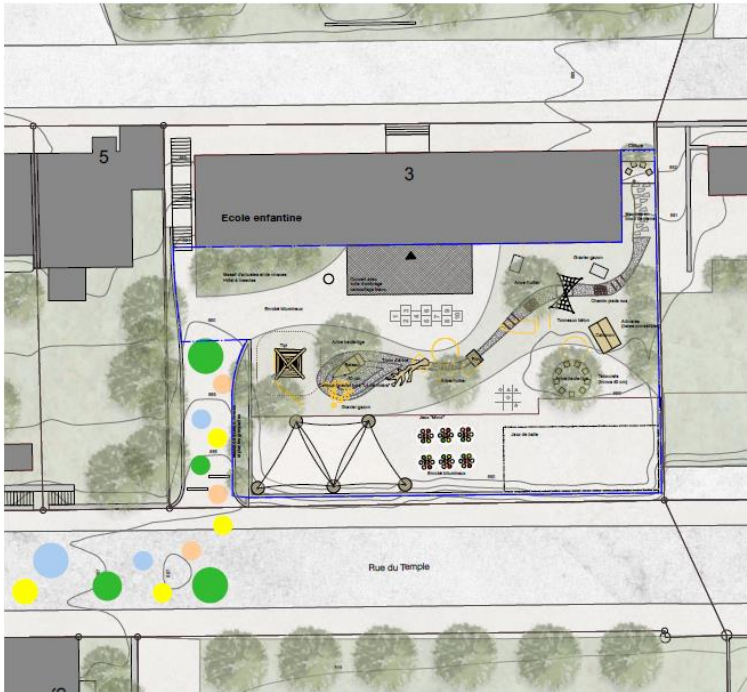


Figure 4 : projet de la cour de Bellevue 3 à Fontainemelon

### 6.2. Descriptif des travaux

Les travaux prévus sont répartis de la manière suivante :

- les travaux préparatoires :
  - l'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
  - le piquetage des surfaces ;
  - le démontage et le stockage des éléments pouvant être réutilisés ;
  - la démolition de l'enrobé bitumineux et évacuation ;
- les travaux de génie civil :
  - la construction d'une rampe pour personnes à mobilité réduite entre les deux niveaux de la cour du bâtiment sis avenue Robert 28 ;
  - l'adaptation des regards et puits pour les eaux de surface ;
  - le creusage des fosses de plantations pour les arbres ;
  - la construction des fondations pour les jeux et les pergolas ;



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

les travaux de jardinage et de construction :

- la préparation du gravier-gazon et mise en place ;
- la mise en place de la terre végétale pour les plantations ;
- la plantations de végétaux ;
- la construction des jeux et des pergolas.

### 6.3. Coûts des travaux

L'estimation des coûts repose sur l'expertise du même bureau qui accompagne le projet (voir le chapitre 6.5.3).

Coûts des travaux	CHF
Installation de chantier	6'700
Démolition et démontage	17'800
Maçonnerie	3'000
Revêtements et bordures	79'350
Plantations	52'600
Jeux et équipements	57'500
Pergolas	25'000
Conduite d'eau servant à l'arrosage	5'000
Mandataires spécialisés	68'050
Divers et imprévus (+ ou - 15%)	35'000
<b>Total</b>	<b>350'000</b>

Tableau 1 : calcul du montant de l'investissement



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Le montant global de la présente demande de crédit englobe l'ensemble des coûts des intervenants, dont les mandataires spécialisés.

Cependant, la participation de l'association Parc naturel régional Chasseral n'a pas engendré de coût supplémentaire pour la Commune, car la démarche est englobée dans la cotisation de Val-de-Ruz à ladite association. Cela représente un engagement d'environ 150 heures.

### 6.4. Subvention

---

Dans le cadre de la répartition des prestations et tâches entre la Confédération et les cantons, il y a une subvention versée par le Canton de Neuchâtel pour des projets en faveur de la nature et du paysage. Plus exactement, ce soutien vient du SFFN.

Le versement du montant aura lieu après l'achèvement des travaux. Ce soutien n'est pas déduit dans la présente demande de crédit ; en effet, selon les dispositions légales en la matière, les montants des demandes de crédit doivent être bruts.

Cette demande de subvention est prévue pour soutenir la mise en place de mesures favorisant la biodiversité et la qualité paysagère dans les espaces publics.

Le montant estimé de la subvention est de CHF 40'000.

### 6.5. Organisation du projet

---

#### 6.5.1 Démarches participatives

---

L'association « Parc naturel régional Chasseral » met en œuvre des démarches de consultation auprès des différents usagers, notamment les élèves, les enseignants, les concierges, voire les parents d'élèves dans une phase ultérieure. Cette approche se veut pédagogique et permet de se pencher sur le devenir de cet environnement avec futurisme et réalisme. Le but est d'encadrer les réflexions et de préparer ensuite les futurs usagers à l'utilisation des cours d'école.

L'association a déjà accompagné plusieurs collèges de la Commune, notamment pour la plantation d'arbres ou l'aménagement de jardins dans les cours d'école, dans le cadre du projet « Graines de chercheurs ». À titre d'exemple, le collège de Coffrane a réalisé un jardin intégrant un étang, un potager et des refuges pour oiseaux.

Pour ce qui est des aménagements plus conséquents, la même association a accompagné les rénovations de plusieurs cours d'école, telles que celles de La Neuveville, de Courtelary, ainsi que celle de Tavannes.

Parc naturel régional Chasseral a été mandaté par la Commune afin de conduire les démarches de consultation en vue des futurs réaménagements des cours d'école de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 6.5.2 Comité de pilotage et comités techniques

---

Les différents projets sont suivis et coordonnés par le CoPil. Il a pour mission de faire le lien avec les services communaux, mais aussi de valider les projets proposés par les comités techniques (CoTec).

Le CoPil est constitué comme suit :

- le chef de dicastère responsable des écoles ;
- le directeur du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) ;
- le chef de service responsable du parascolaire ;
- la cheffe de service des bâtiments ;
- l'intendant chef du service des bâtiments ;
- deux responsables de projet de l'association « Parc naturel régional Chasseral ».

Par la suite, pour chaque collège concerné par une réflexion sur le réaménagement, un CoTec est mis en place. Sa mission consiste à consulter les différents usagers des cours d'école afin de formuler une proposition réaliste à soumettre au CoPil, dans le respect du budget alloué.

Chaque CoTec est composé comme suit :

- le responsable de projet de l'association Parc naturel régional Chasseral ;
- l'intendant chef du service des bâtiments ;
- des enseignants et le concierge du collège concerné ;
- la responsable de la structure parascolaire ;
- le bureau d'architectes-paysagistes.

Les membres du CoTec mènent les réflexions avec les élèves sous l'encadrement des représentants du Parc naturel régional Chasseral. Les interlocuteurs du CoPil au sein du CoTec sont l'intendant chef du service des bâtiments et le responsable de projet venant de « Parc naturel régional Chasseral ». L'intendant fait aussi directement le lien avec les autres services communaux en cas de questions et suivant les propositions émanant de la consultation.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

### Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

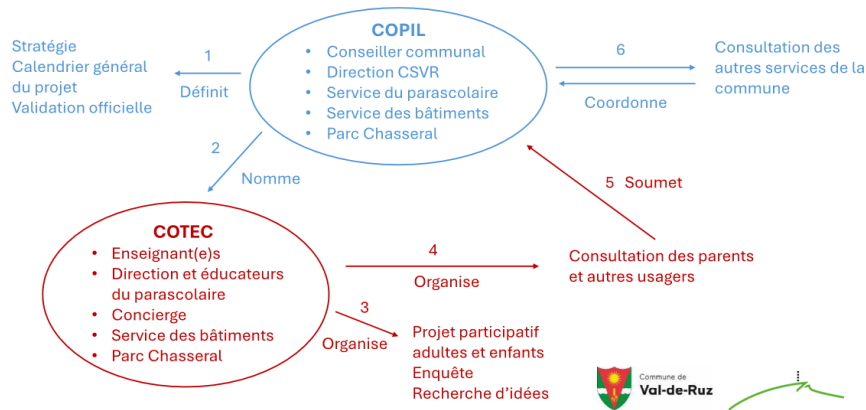


Figure 5 : organisation du projet

### 6.5.3 Mandataires

Pour assurer une exécution optimale du projet, tant sur le plan technique que financier, un mandataire externe spécialisé assurera le suivi des travaux. Sa mission consistera à garantir le respect du planning, à coordonner les différentes entreprises et à contrôler rigoureusement les coûts et dépenses.

Il veillera également à la conformité des travaux avec les exigences techniques, à la qualité des matériaux utilisés et à la bonne réalisation des interventions selon les normes en vigueur. Le mandataire jouera en outre le rôle d'interlocuteur principal entre le maître d'ouvrage communal, les entreprises et les bureaux d'études, centralisant ainsi la gestion du projet et permettant de réagir rapidement en cas d'aléas ou d'ajustements nécessaires.

Cette organisation assure que les travaux seront réalisés dans les délais et dans le budget prévu, avec un suivi transparent et professionnel, minimisant les risques pour la Commune et garantissant la qualité et la sécurité des ouvrages, en particulier dans le cadre de ce projet pilote.

## 7. Calendrier et planification

### 7.1. Calendrier

Les travaux sont planifiés durant la période estivale et répartis en plusieurs phases afin de garantir la sécurité des usagers pendant les vacances scolaires et d'optimiser la mise en œuvre des interventions en fonction des priorités et de la disponibilité des espaces.

La planification est la suivante :



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Étapes du projet	Période
Appel d'offres (conditionnel)	Avril 2026
Validation du crédit par le Conseil général	4 mai 2026
Planification, adjudication, élaboration des contrats y compris délai de recours	Mai-juin 2026
Fin du délai référendaire	5 juin 2026
Travaux d'exécution de réaménagement des cours d'école	Été 2026
Travaux secondaires, participatifs et de plantations	Octobre 2026

Tableau 2 : étapes du projet

## 7.2. Planification des travaux

### 7.2.1 Phase 1 : planification et préparation 2026

Les différentes phases du projet s'appuient sur la structure standard définie par la norme SIA 105, éditée par la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

À la suite de la validation des avant-projets des cours d'école primaire et enfantine par le CoPil à la fin du mois de janvier 2026, les appels d'offres relatifs aux travaux de jardinage sont planifiés pour le mois d'avril : trois à quatre entreprises régionales seront invitées à soumettre une offre sur la base d'un descriptif détaillé établi par le bureau mandataire. Les travaux de génie civil seront, quant à eux, attribués de gré à gré, le montant du mandat demeurant inférieur au seuil fixé par la loi sur les marchés publics. Toutes les démarches se font bien entendu sous réserve de l'adoption du présent crédit par le Conseil général, y compris un possible référendum ou d'autres contestations juridiques.

La phase d'exécution prévoit une étude détaillée des deux sites. Le relevé topographique réalisé en amont par un bureau de géomètres permet une planification et une mise en œuvre très précises des aménagements, notamment en ce qui concerne l'écoulement optimal des eaux de surface. Les plans de plantation ainsi que les détails des fosses destinées aux arbres sont également développés durant cette étape.

### 7.2.2 Phase 2 : réalisation des travaux 2026

La majeure partie des travaux de réalisation est prévue durant les vacances scolaires d'été, sauf en cas de conditions météorologiques défavorables. Cette planification permet notamment de garantir la sécurité et la tranquillité des usagers.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

### Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

Les travaux de plantation sont quant à eux programmés pour l'automne 2026, période particulièrement adaptée à ce type d'intervention. Une partie des plantations d'arbres et d'arbustes sera réalisée avec la participation des enfants, dans le cadre du projet participatif auquel ils sont associés.

## 8. Conséquences financières

### 8.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 350'000 toutes taxes comprises (TTC). Il est pris en charge par la Commune sous l'immobilisation n° 1000130005.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue au budget 2026, s'élève à CHF 290'000.

Un crédit supplémentaire de CHF 60'000 est requis afin de couvrir l'investissement prévu de CHF 310'000 pour 2026. Il est pris en charge par la Commune sous l'immobilisation n° 7000017004.

### 8.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

		TOTAL
Dépense brute TTC		350'000
Récupération TVA		
Dépense nette		350'000
Subventions attendues (féd. et cant.)		-40'000
Prélèvements aux taxes		
Participation de tiers		
<b>Investissement net</b>		<b>310'000</b>
Amortissement au taux moyen de	3.10%	10'100
Intérêts de la dette selon estimation	1.43%	4'640
Charges induites		1'000
Revenus induits		0
<b>Charge totale annuelle au compte d'exploitation</b>		<b>15'740</b>
Point d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation		0.0263

Tableau 3 : incidences financières du projet (en CHF)

Les nouvelles charges d'exploitation liées à l'eau, à l'électricité, à l'entretien des installations et aux assurances sont estimées à CHF 1'000 par année dès 2027. **Le détail est le suivant :**



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 8.2.1 Coûts liés à l'eau et à l'électricité

---

Aucune nouvelle installation électrique n'est prévue dans le cadre des travaux. Seul un coût annuel estimé à CHF 100 est pris en compte pour la consommation d'eau liée à l'entretien et à l'utilisation des nouvelles surfaces.

### 8.2.2 Police d'assurance

---

À la suite de l'achèvement des travaux, le montant investi sera communiqué à l'assurance bâtiment afin de déterminer si le montant de la police doit être réévalué. L'augmentation annuelle de la prime est estimée à environ CHF 100.

### 8.2.3 Entretien des nouvelles installations

---

L'entretien des nouvelles installations réalisées avec des matériaux écologiques sera confié à un spécialiste dans le cadre d'un contrat de maintenance, ceci en raison de la fréquence des interventions nécessaires, afin de garantir la sécurité des usagers.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet *pilote*, il est difficile d'évaluer précisément le temps supplémentaire nécessaire à l'entretien courant des espaces transformés. Durant les premières années d'exploitation, l'entretien de ces surfaces sera assuré dans le cadre des équivalents plein temps (EPT) actuellement attribués aux sites.

Une évaluation du temps d'entretien supplémentaire requis pour les nouveaux aménagements sera réalisée après quelques cycles d'exploitation. Sur la base de cette analyse, il sera déterminé si une augmentation des EPT est nécessaire, laquelle ferait alors l'objet d'une demande auprès de la Commission de gestion et des finances.

Le coût annuel pour les contrôles, l'entretien et les petites réparations est estimé à CHF 800.

## 9. Impact sur le personnel communal

---

L'implication de l'intendant-chef, ou d'un autre collaborateur du service des bâtiments, est prévue dans le cadre de ce projet. Il devra néanmoins consacrer environ 100 heures supplémentaires. Cette contribution, en plus de ses missions courantes, portera notamment sur :

- la supervision du projet et les séances de coordination avec la direction des travaux ;
- les processus d'adjudication et le traitement des factures ;
- la participation à certaines décisions de réalisation et la coordination avec les différents usagers.

Le CoTec estime à ce stade qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur le personnel communal.



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 10. Vote à la majorité simple du Conseil général

---

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2026, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

La présente demande propose également le classement de la motion M24.004 « Des cours d'école répondant aux défis actuels » auquel le présent rapport répond avec une analyse des différents collèges, des démarches participatives et même un lancement des premières démarches pour les réaménagements des cours d'école. Ce vote se fait également à la majorité simple.

### 11. Conclusion

---

L'évolution des écoles est constante et doit répondre aux défis actuels, qu'ils soient d'ordre pédagogique ou d'infrastructure. En ce sens, l'analyse des différents cours de collège et de leur environnement donne une bonne base de travail pour les années à venir. De plus, les deux projets pilotes prévus à Fontainemelon poseront également les jalons des démarches futures.

Les défis de biodiversité et de réchauffement climatique s'ajoutent aux enjeux sécuritaires et pédagogiques, afin de laisser l'école la plus adaptée possible aux besoins de ses usagers de demain.

À la suite des deux projets *pilotes*, et dès lors que les problèmes sécuritaires sont écartés, les réaménagements des autres cours d'école se feront en opportunité, comme par exemple lors de l'extension d'une école. En ce sens, les démarches participatives ont déjà débuté au collège des Geneveys-sur-Coffrane. Il est cependant à préciser qu'à la suite des analyses effectuées, la Commune bénéficie de cours d'école qui sont dans l'ensemble adaptées et que la situation n'est pas alarmante.

Ce rapport fait donc un état des lieux et donne clairement les intentions à future pour l'avenir des cours d'école.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération, d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne et de classer la motion M 24.004.

Veuillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 15 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
R. Tschopp                        P. Godat



## Réaménagement des deux cours d'école de Fontainemelon

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000

### 12. Annexes

---

- Inventaire des cours de collèges
- Plans du projet des cours d'école de Fontainemelon

